

Rapport annuel
2017

Aide Suisse contre
le Sida



Éditeur

Aide suisse contre le Sida
Case postale 9870
8036 Zurich
Téléphone 044 447 11 11
Fax 044 447 11 12
aids@aids.ch
www.aids.ch

Graphisme

Kraftkom GmbH
Agentur für Kommunikation und Design
www.kraftkom.ch

Correction

Die Orthografen
www.orthografen.ch

Illustration de couverture

Daniel Müller
www.illumueller.ch

Photos

Aide suisse contre le Sida

DES MOTS

- 5 Avant-propos du président
- 6 Comité et équipe 2017 de l'Aide suisse contre le sida
- 8 Nos activités les plus importantes en 2017
- 10 « En bonne santé, mais pas guéri »
- 14 Centre de déclaration des discriminations

DES CHIFFRES

- 18 Compte d'exploitation 2017
- 20 Bilan au 31 décembre 2017
- 21 Flux de fonds et de trésorerie
- 21 Principes de la présentation des comptes
- 22 Indications relatives au compte d'exploitation
- 24 Indications relatives au bilan
- 30 Rapport de vérification
- 31 Certificat Zewo
- 33 Adresses



Pas le temps de se reposer, l'Aide suisse contre le sida reste active

Chères lectrices, chers lecteurs

On pourrait penser qu'à l'ère du numérique, la diffusion de l'information relative au VIH et à la santé sexuelle serait devenue plus aisée. Pourtant ce n'est pas le cas. Des informations erronées, d'étranges théories du complot alliées à des demi-vérités sur les modes de transmissions du VIH circulent en nombre sur le net et sont relayées à l'envi dans le monde entier. C'est ce qui ressort également des déclarations de discriminations recueillies par le service juridique de l'Aide suisse contre le sida et remises deux fois par an à la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS). Les déclarations de discriminations en 2017 ne sont pas de bonnes nouvelles. Au contraire, le nombre de discriminations déclarées est plus haut que jamais. En particulier dans le domaine des assurances. Malgré tous les efforts effectués, les réserves et les préjugés à l'égard des personnes vivant avec le VIH restent importants. Pour l'Aide suisse contre le sida, cela signifie qu'il faut persévérer sans relâche dans sa mission d'information et renforcer ses efforts de prévention à tous les niveaux.

Ceci est valable également pour les dix ans du «Swiss Statement», selon lequel un traitement antirétroviral efficace permet aux personnes vivant avec le VIH de ne plus transmettre le virus. Concrètement, 90 pourcent des personnes séropositives en Suisse sont concernées. Pourtant, cette information n'est malheureusement pas encore connue de tous. Nous devons continuer à travailler dans ce domaine aussi. Pendant ce temps, la recherche travaille d'arrache-pied pour trouver comment se cachent les virus et où lorsqu'ils ne sont plus traçables, c'est-à-dire lorsqu'ils sont «indétectables» et pourtant toujours présents dans le corps.

À ce propos, nous vous recommandons vivement la lecture de l'article « En bonne santé, mais pas guéri » qui figure dans ce rapport annuel.



Martin Klöti
Président de l'Aide
suisse contre le sida

Comité et équipe 2017 de l'Aide suisse contre le sida

L'Aide Suisse contre le Sida s'engage depuis 1985 en faveur des personnes vivant avec le VIH. Elle fait également de la prévention afin d'enrayer la propagation du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles.

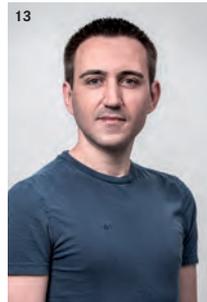
Comité

- ¹ Martin Klöti, président, SG
- ² Karoline Aebi-Popp, BE
- ³ Raphaël Comte, NE
- ⁴ Andreas Häner, BS
- ⁵ Barbara E. Ludwig, ZH
- ⁶ Sibylle Nideröst, SO
- ⁷ Andreas von Rosen, ZH
- ⁸ Christoph Stuehn, ZH
- ⁹ Manuel Tornare, GE

Équipe

- ¹⁰ Vinicio Albani
- ¹¹ Dominik Bachmann
- ¹² Luca Bernardini
- ¹³ Florent Jouinot
- ¹⁴ Julia Hug
- ¹⁵ Brigitta Paulina Javurek
- ¹⁶ Roger Keller
- ¹⁷ Andreas Lehner
- ¹⁸ Mary Manser
- ¹⁹ Nathan Schocher
- ²⁰ Daniel Seiler
- ²¹ Caroline Suter
- ²² Fabienne Tschanz

AIDE SUISSE CONTRE LE SIDA: QUI SOMMES-NOUS ?



Nos activités plus importantes en 2017 :

- aids.ch a enregistré 1'000'000, utilisatrices et utilisateurs par mois, 19'230 par semaine et 2'700 par jour.
- 5'600 pages ont été consultées chaque jour sur aids.ch, dont la plupart relatives aux « Questions fréquentes ». Trois quarts de toutes les visites sur le site ont été faites à partir d'un smartphone. Le lundi est le jour le plus actif, le vendredi le jour le plus calme.
- En 2017, 359 personnes ont fait appel au service juridique gratuit de l'Aide suisse contre le sida pour un total de 1700 heures, répartis entre demandes de conseils et représentation juridique auprès des régimes d'assurances sociales.
- 118 déclarations de discrimination ont été recueillies et transmises à la Commission fédérale pour la santé sexuelle.
- Une formation juridique sur le thème de la protection des données a été organisée pour les médecins.
- Le guide juridique VIH/Sida a été mis à jour.
- Une version imprimée de la brochure « Protection des données et VIH » a été publiée.
- Le tableau des médicaments pour les personnes vivant avec le VIH a été remanié, mis à jour et joint aux Swiss Aids News.
- Des ateliers portant sur des thèmes juridiques intéressant les personnes vivant avec le VIH ont été organisés.
- Information en continu des personnes vivant avec le VIH, de leurs proches et des personnes intéressées quant aux évolutions médicales et juridiques.
- Le tirage des SAN Swiss Aids News a été augmenté.
- Une aide financière d'urgence a été apportée aux personnes vivant avec le VIH.
- Coordination nationale du conseil de proximité et de la distribution de matériel parmi les travailleurs/travailleuses du sexe (réseau APiS).

- Mise à disposition de moyens de protection et de matériel d'information auprès de groupes cibles spécifiques ainsi que de la population générale (Boutique en ligne).
- Coordination du réseau d'information et de conseil pour les migrantes et les migrants d'origine subsaharienne (Afrimedia)
- Événement à l'occasion de la journée mondiale du sida 2017 avec l'élection d'une ambassadrice de l'Aide suisse contre le sida pour la communauté africaine (Miss Africa Switzerland)
- Lancement de la campagne « Get Tested – Know Your HIV-Status ». Cette campagne de sensibilisation, de prévention et de dépistage s'adressait en premier lieu aux personnes appartenant aux communautés africaines en Suisse.
- Coordination nationale des centres de santé pour homosexuels (Checkpoints)
- Participation à la conception et au suivi de la campagne LOVE LIFE.
- Dr. Gay, le conseil et l'information en ligne pour les homosexuels a répondu à 715 questions au total.
- 1'500 tests combinés de dépistage (syphilis, blennorragie et chlamydiae) ont été effectués dans le cadre de la campagne STARMEN, plus de 1'300 tests VIH lors de la semaine SECURION et 425 tests VIH lors de la Zurich Pride.
- Travail de sensibilisation et de déstigmatisation des personnes vivant avec le VIH
- Participation à l'organisation du forum VIH/IST de l'OFSP sur le thème « Vieillir avec le VIH ».
- Création d'un atelier d'experts et élaboration d'un document de synthèse sur le traitement de la question du VIH dans les centres fédéraux pour demandeurs d'asile.

« En bonne santé, mais pas guéri »

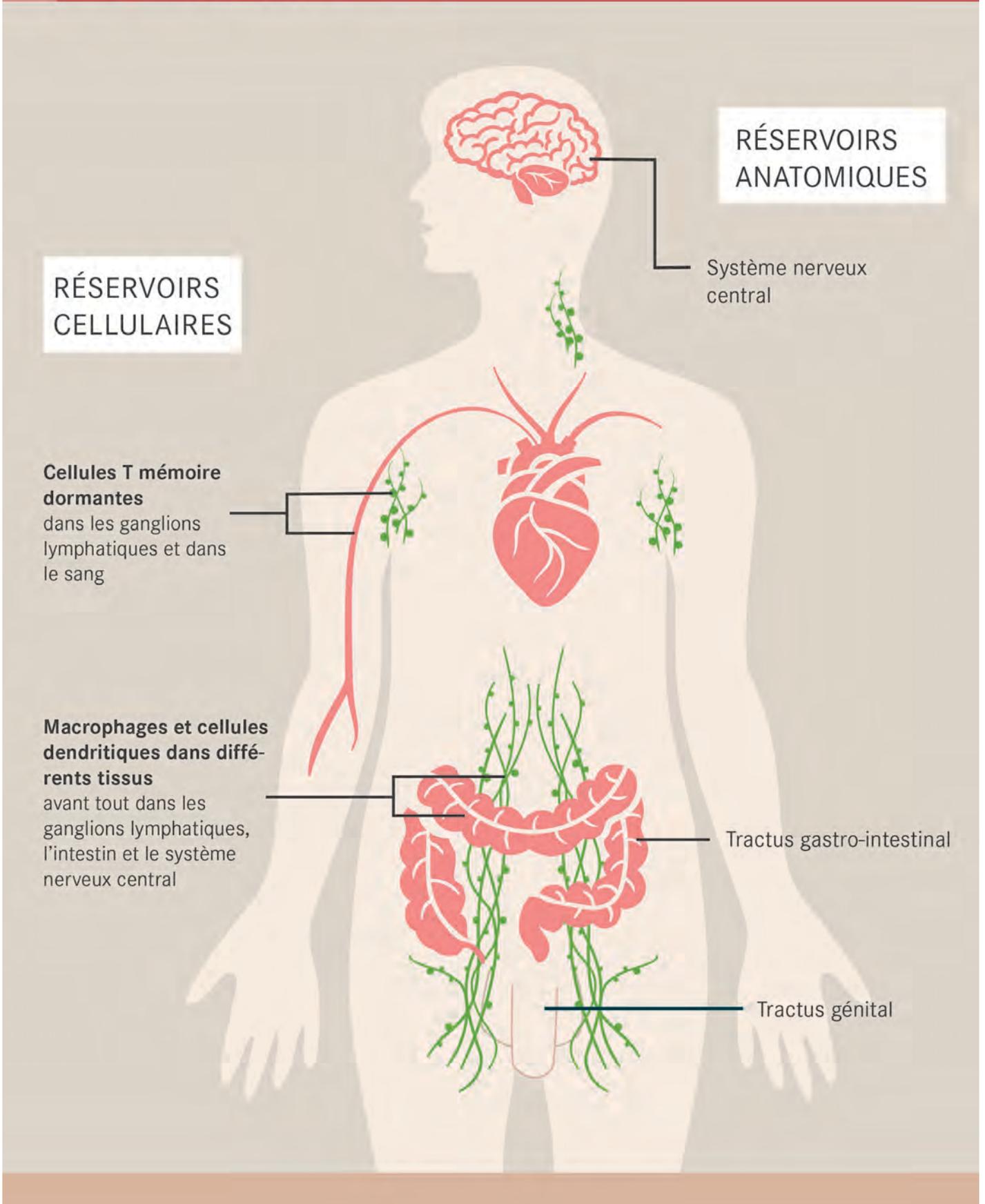
Les médicaments actuels combattent le VIH si efficacement qu'il n'est plus possible de détecter sa présence dans le sang. Les personnes séropositives sous traitement efficace ne sont plus infectieuses et ne développent plus le sida. Pourtant, le virus continue de sommeiller dans l'organisme, dans ce que l'on appelle les réservoirs de VIH.

De nos jours, une infection à VIH se traite grâce à une thérapie de longue durée. Cependant, il n'est pas encore possible d'en guérir - la faute aux réservoirs de VIH dans l'organisme. Ces derniers sont des endroits du corps où se cachent les agents pathogènes alors même qu'ils ne sont plus détectables dans le sang du patient. Si le virus parvient à se camoufler incognito malgré le traitement très performant, c'est à son cycle de vie qu'il le doit. « Parmi tous les types de virus connus, certains réussissent à s'implanter à jamais dans l'organisme », explique Karin Metzner de la clinique des maladies infectieuses et d'hygiène hospitalière de l'hôpital universitaire de Zurich. L'astuce du VIH : il s'intègre au matériel génétique de la cellule humaine.

Un pirate dans la cellule

Des virus actifs prennent ainsi le contrôle sur le métabolisme complet de la cellule et le font travailler pour eux. À la manière d'un pirate introduit dans le génome humain, le virus oblige la cellule attaquée à produire d'énormes quantités de VIH, jusqu'à sa mort. Toutefois, les virus actifs peuvent être à présent être détruits grâce au traitement. Seuls passent inaperçus les virus « dormants » au repos dans le patrimoine génétique. « Le virus peut rester dans l'organisme sans se faire remarquer pendant des années, voire des décennies », explique Karin Metzner. Mais ces agents pathogènes se réveillent spontanément, se réactivent et commencent leur cycle de répllication sans que l'on puisse encore s'en expliquer les raisons. « Nous supposons qu'environ une fois par semaine, quelque

LÀ OÙ LE VIH SE CACHE



part dans l'organisme d'une personne infectée, un réservoir sort de son sommeil et redevient actif », déclare la virologue.

« L'astuce du VIH : il s'intègre au matériel génétique de la cellule humaine »

Les virus vont se loger de préférence dans les cellules du système immunitaire, par exemple dans l'appareil digestif, le cerveau, le sang ou le tractus génital. Ce réservoir est pour ainsi dire impossible à localiser précisément puisque les cellules immunitaires infectées peuvent se propager à l'ensemble de l'organisme via le flux sanguin. L'action du traitement traditionnel est d'amenuiser le réservoir en permanence. En effet, sous traitement, dès qu'une cellule atteinte se met à nouveau à produire des virus, cette production peut être détectée et stoppée. « Mais théoriquement, il faut des décennies pour que le traitement actuel puisse réduire le réservoir de manière notable », déclare madame Metzner, ajoutant que les cellules infectées se divisent et peuvent transmettre leur réservoir viral aux cellules filles, augmentant ainsi à nouveau ce dernier.

« Shock and kill »

En clair, cela signifie que le traitement actuel ne peut être interrompu, au risque de voir les virus dormants se remettre à proliférer massivement. C'est pourquoi la recherche tente actuellement de trouver des moyens d'éliminer aussi les réservoirs de VIH. « Plusieurs approches sont actuellement à l'étude », explique Karin Metzner. L'une d'elles vise à réveiller

tous les virus dormants pour les éliminer d'un seul coup. Ces stratégies « Shock and kill » testées jusqu'ici provoquent toutefois de violents effets secondaires et ne débouchent sur aucun succès durable. Quant à la stratégie inverse « Lock », qui cherche à museler à jamais les virus dormants, elle n'est pour l'instant pas encore suffisamment développée. Une autre approche recourant à la thérapie génique consisterait à remplacer les cellules de l'organisme de la personne infectée par d'autres cellules modifiées résistantes à l'infection. « Le virus serait ainsi littéralement asséché puisqu'il ne trouverait plus refuge nulle part », déclare la virologue. Mais à ce jour, on ne sait pas encore comment effectuer cet échange de manière globale et efficace. Une piste actuellement très prometteuse consiste à repérer les cellules abritant des virus dormants et à les supprimer. « Cette stratégie est certes très élégante, mais elle n'est pas encore au point à l'heure actuelle ». Comme le résume Karin Metzner, il n'y a pour l'instant aucune solution immédiate au problème des réservoirs de VIH: « La recherche doit encore surmonter certaines difficultés avant que l'on puisse trouver un traitement s'appliquant aux réservoirs du virus. »

La professeure Karin Metzner travaille à la Clinique des maladies infectieuses et d'hygiène hospitalière de l'Hôpital universitaire de Zurich et à l'Institut de virologie médicale de l'Université de Zurich. En tant que médecin et virologue, elle étudie les nouvelles possibilités de lutter contre le VIH. Le réservoir du virus présente un intérêt particulier à cet égard.



Déclaration des cas de discrimination

Pour son anniversaire, monsieur Z. s'est vu offrir par sa compagne un weekend dans un hôtel wellness.

Sur le formulaire qu'il a rempli avant de se rendre au massage qu'il avait réservé, il a dû indiquer s'il prenait des médicaments. Il a répondu conformément à la vérité et a précisé ensuite, sur demande de la masseuse, qu'il était séropositif, mais que sa charge virale était indétectable. Là-dessus, celle-ci a refusé de le masser. Contactée, la directrice du spa a soutenu ce refus, arguant que le VIH était renforcé par l'effet stimulant du massage et que par conséquent tout massage était à proscrire. Ce comportement discriminatoire a mis abruptement un terme au week-end tant attendu.

C'est là un exemple parmi les 118 cas de discrimination déclarés en 2017 à l'Aide suisse contre le Sida. Cette dernière centralise les déclarations des discriminations liées au VIH des personnes vivant avec le virus, de leurs proches, des médecins et de toutes les organisations de conseil aux personnes séropositives. Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, elle communique ces informations deux fois par an à la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS) et se tient à sa disposition pour le développement et la mise en œuvre de mesures de prévention appropriées pour la prévention des discriminations.

Tous les cas sont réels, mais ils ont été en partie adaptés à des fins d'anonymisation.

Discriminations dans le domaine des assurances

Un nombre particulièrement élevé de discriminations en rapport avec l'assurance-maladie a été enregistré cette année. Plusieurs cas concernaient des personnes qui ne recevaient plus de prestations de leur caisse-maladie en raison d'arriérés de primes, alors qu'elles aient besoin de toute urgence d'un traitement antirétroviral.

Une femme souhaitait ouvrir une onguerie.

Afin de couvrir le risque financier en cas d'arrêt maladie, elle a voulu conclure une assurance individuelle d'indemnités journalières. Malgré de bons résultats d'analyses (charge virale indétectable, nombre élevé de cellules CD4, jamais aucune incapacité de travail), elle n'a été admise par aucune société d'assurance, ce qui l'a contrainte à renoncer à son rêve de se mettre à son compte.

Le point sur le droit : étant facultative, l'assurance d'indemnités journalières est soumise au droit des assurances privées. Les sociétés d'assurance sont libres d'exclure les personnes atteintes de maladies préexistantes. Si les assurances collectives d'indemnités journalières ne le font généralement pas, les assurances individuelles pour leur part, refusent les personnes vivant avec le VIH et ce même si elles sont sous traitement efficace, si leur charge virale est indétectable et si elles ne sont pas plus souvent malades que des personnes séronégatives. Il s'agit là d'une inégalité de traitement injustifiée.

« L'Aide suisse contre le sida n'avait encore jamais recueilli autant de signalements de violation des données et de discriminations. Par rapport à l'année précédente, leur nombre a augmenté de 30% ».

Un homme atteint d'une infection à VIH à un stade avancé (stade CDC C3, sida) accompagnée de nombreuses maladies opportunistes a dû être hospitalisé.

La caisse-maladie a refusé la demande de garantie de prise en charge des médecins traitants pour les antirétroviraux qui s'imposaient de toute urgence, au motif que le patient était sur liste noire et que le traitement antirétroviral ne relevait pas de la médecine d'urgence, bien que les médecins l'aient signalé comme tel.

Le point sur le droit : conformément à la loi sur l'assurance-maladie, les cantons peuvent tenir une liste (dite « liste noire ») des assurés ne réglant pas leurs primes malgré les poursuites. À l'heure actuelle, les cantons d'Argovie, des Grisons, de Lucerne, de Schaffhouse, de Soleure, de St-Gall, du Tessin, de Thurgovie et de Zoug font usage de cette possibilité. Les personnes figurant sur cette liste ne reçoivent plus de prestations de leur caisse-maladie jusqu'à acquittement de leurs créances. Seule la médecine d'urgence fait exception. A priori, c'est au médecin traitant de déterminer le caractère urgent d'un traitement contre le VIH. Or dans la pratique, les médecins-conseils des caisses maladie passent souvent outre l'appréciation des médecins traitants et nient le caractère urgent du traitement. Cette pratique est inadmissible. L'assuré a certes la possibilité de faire recours, mais vu la longueur de la procédure (un ou deux ans), ce n'est pas une solution envisageable dans les faits.

Après avoir volontairement

révélé sa séropositivité lors de la procédure d'embauche, un homme s'est vu refuser un poste de cuisinier parce que l'employeur craignait qu'il puisse transmettre le VIH à ses hôtes en cas de coupure ou encore que ces derniers fuient l'établissement s'ils venaient à apprendre qu'un cuisinier séropositif y avait été engagé.

Le point sur le droit : en Suisse, aucun métier n'est interdit aux personnes vivant avec le VIH puisqu'il n'existe aucun risque de contamination dans le cadre des activités professionnelles ordinaires, par exemple en tant que cuisinier. En outre, plus de 90% des personnes diagnostiquées reçoivent un traitement antirétroviral et parmi elles, 90% présentent une charge virale inférieure au seuil de détection, ce qui signifie qu'elles ne peuvent absolument plus transmettre le virus. Par conséquent, il n'est pas justifié de refuser d'engager une personne à cause de son infection à VIH. C'est donc illégal.

Discriminations dans la vie professionnelle

Certains employeurs continuent de craindre que des employés séropositifs puissent infecter des collaborateurs ou des clients et adoptent de ce fait une attitude discriminatoire.

Un homme voulait intégrer une formation de pilote.

Le service médical de l'institut de formation lui a fait savoir qu'il était exclu de cette formation à cause de sa séropositivité.

Le point sur le droit : conformément aux directives de l'UE auxquelles la Suisse est également soumise, les personnes séropositives ne sont plus considérées inaptes au métier de pilote comme précédemment, pour peu que leurs résultats d'analyses soient bons et qu'elles soient en forme physiquement et mentalement.

Atteintes à la protection des données

La protection de la sphère privée est particulièrement importante pour les personnes vivant avec le VIH. Comme l'attestent les cas déclarés, ces personnes continuent à être confrontées à des discriminations dans différents domaines et par conséquent, ne souhaitent communiquer les données relatives à leur santé qu'en cas d'absolue nécessité.

En inscrivant une femme pour un hébergement d'urgence,

la police avait signalé qu'elle était séropositive. Par méconnaissance des dispositions relatives à la protection des données, tous les collaborateurs de l'institution en ont été informés par la suite. Certains ont paniqué et des mesures préventives spéciales ont été envisagées.

Le point sur le droit : l'information relative à l'infection par le VIH fait partie des données dites sensibles. De manière générale, cette information ne peut être communiquée qu'avec le consentement exprès de la personne séropositive.

Lors de son premier rendez-vous dans un cabinet dentaire, une femme

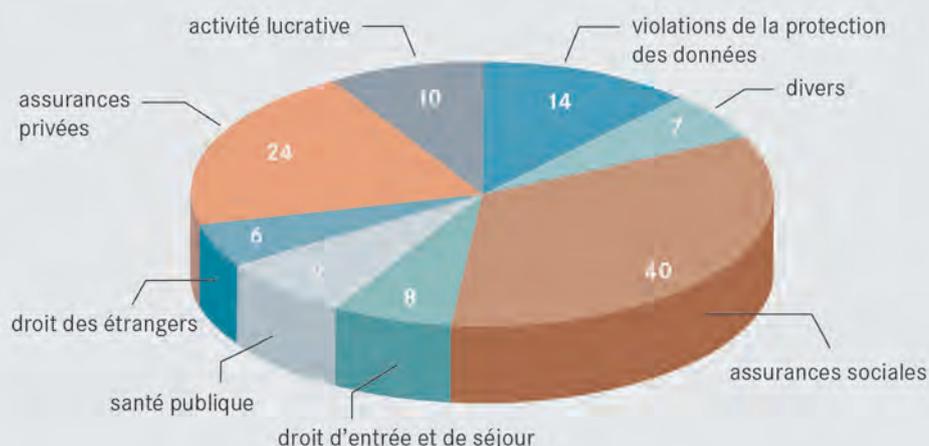
a dû répondre à la question concernant une éventuelle infection à VIH. Elle y a répondu conformément à la vérité. Lors des rendez-vous suivants, elle n'a jamais eu affaire au dentiste, toujours à l'hygiéniste. Lorsqu'elle lui en a demandé la raison, le dentiste lui a dit que son infection à VIH le mettait mal à l'aise et qu'il avait peur d'être contaminé.

Le point sur le droit : la question relative au VIH figurant sur le questionnaire des cabinets dentaires n'est pas conforme au droit de la protection des données puisque les dentistes et leurs auxiliaires sont tenus de prendre des mesures de protection et d'hygiène quelle que soit la situation. On peut donc répondre non à la question du VIH. Il est recommandé de dire au dentiste quels médicaments on prend uniquement en cas d'opération ou de remise de médicaments afin d'éviter d'éventuelles interactions. Une autre solution consiste à consulter l'infectiologue traitant au préalable.

Sur le plan international, la Suisse ne brille pas en matière de protection contre la discrimination. Comme suite à l'échec de nombreuses interventions politiques, elle n'a pas de loi antidiscrimination comme en connaissent la plupart des pays européens. Jusqu'à présent, le Conseil fédéral considère que les dispositions actuelles du droit privé et public offrent une protection suffisante. Un coup d'œil aux cas déclarés révèle toutefois que ce n'est malheureusement pas le cas. Par conséquent, il est d'autant plus important de mener des campagnes de sensibilisation et de répertorier les discriminations, ce qui permet d'intervenir au cas par cas. Les déclarations servent par ailleurs à repérer des tendances sociétales et à agir, le cas échéant, à un niveau supérieur.

Déclarations des cas de discrimination 2016-2017

Ce sont en tout 118 cas qui ont été déclarés à l'Aide Suisse contre le Sida du début novembre 2016 à la fin octobre 2017, un record depuis qu'elle a commencé à recenser les cas de discrimination et de violation de la protection des données en lien avec le VIH en 2006. Cela représente une hausse de 30% par rapport à l'année précédente.



Le domaine des assurances vient en tête parmi les cas déclarés: 40 d'entre eux concernaient des assurances sociales (assurance-maladie, assurance-invalidité, prestations complémentaires, prévoyance professionnelle) et 24 des assurances privées (assurance d'indemnités journalières, assurance-maladie complémentaire, prévoyance professionnelle surobligatoire, assurance-vie). Pour la première fois, il n'y a eu aucune déclaration dans le domaine du droit pénal (transmission du VIH). Deux explications à cela: la législation a changé puisque l'article 231 CP (propagation d'une maladie de l'homme) ne s'applique plus aux cas de VIH depuis le 1^{er} janvier 2016 et l'absence d'infectiosité chez les personnes sous traitement efficace semble un fait désormais définitivement acquis pour les autorités de poursuite pénale.

Compte d'exploitation 2017

En CHF	Annexe	2017	2016
PRODUITS			
Contributions fédérales : prévention		1 408 500	1 405 000
Contributions fédérales : gestion du savoir		170 000	170 000
Contributions fédérales : vivre avec le VIH		155 000	130 000
Contributions fédérales : communication		381 309	323 321
Contributions fédérales : service clients, diffusion de matériel d'information		120 000	230 000
Total Contributions fédérales aux projets	1)	2 234 809	2 258 321
Dons et sponsoring liés à des projets		327 116	136 333
Recettes de la collecte de fonds (brut)	2)	2 358 919	2 365 175
Frais liés à la collecte de fonds (brut)	2)	- 1 040 786	- 1 048 750
Héritages/donations		104 000	19 000
Produits de ventes et services, produits divers	3)	38 800	43 631
Cotisations des membres		8 900	10 150
Total produits de l'association		1 796 949	1 525 540
TOTAL PRODUITS		4 031 758	3 783 861

CHIFFRES DU RAPPORT ANNUEL 2017

En CHF	Annexe	2017	2016
CHARGES D'EXPLOITATION			
Projets			
Prévention		-1 770 869	-1 314 374
Gestion du savoir		-181 552	-213 452
Vivre avec le VIH		-350 594	-325 882
Communication		-18 531	-21 612
Service clients, diffusion de matériel d'information		-238 901	-322 138
Total charges projets	4)	-2 560 447	-2 197 458
Dépenses financées par le fonds de solidarité		-153 775	-155 015
Dépenses financées par le fonds membres		-609 400	-622 813
Dépenses fonds régional de coordination		-47 786	-62 530
Dépenses fonds projets régionaux		-31 857	-33 339
Dépenses fonds projets nationaux		0	0
Dépenses fonds national d'innovation		0	0
Total dépenses financées par les fonds		-842 818	-873 697
Total charges projets et dépenses financées par les fonds	4)	-3 403 265	-3 071 155
Administration			
Secrétariat		-555 712	-835 617
Recherche de fonds hors collecte de dons		0	0
Total charges administratives	4)	-555 712	-835 617
Total charges liées aux prestations	4)	-3 958 977	-3 906 771
Résultat financier	6)	52 384	-1 065
Résultat annuel avant affectation au capital de l'organisation	5)	125 165	-123 976
Dotations/prélèvements sur le capital de l'organisation			
Dotation de la collecte de dons aux fonds libres	2)	-1 318 133	-1 316 425
Prélèvement sur fonds libres	17)-13)	842 818	873 697
Prélèvement sur fonds libres/fonds du secrétariat sur la part « frais administratifs »	17)-26)	40 000	80 000
Prélèvement sur réserves libres héritages/dons	24)	0	0
Dotation aux réserves libres héritages/dons	24)	-104 000	-19 000
Prélèvement sur le fonds du secrétariat	25)	483 716	508 270
Dotation sur collecte de dons au fonds du secrétariat	2)/25)	0	0
Total dotations/prélèvements sur le capital de l'organisation		-55 599	126 542
RÉSULTAT ANNUEL	26)	69 566	2 566

Bilan au 31 Decembre 2017

En CHF	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
ACTIFS			
Actifs circulants			
Fonds disponibles	7)	2 622 789	2 213 252
Titres	8)	1 422 828	1 358 282
Créances résultant de prestations et de livraisons	9)	354 818	549 726
Autres créances	10)	46 872	48 263
Stocks	11)	14 322	16 376
Actifs transitoires	12)	67 049	42 748
Total actifs circulants		4 528 678	4 228 646
Immobilisations			
Transformation des bureaux 101 Stauffacherstrasse	13)	38 644	48 949
Installations informatiques	13)	18 639	0
Total immobilisations		57 283	48 949
TOTAL ACTIFS		4 585 961	4 277 595

En CHF		31.12.2017	31.12.2016
PASSIFS			
Fonds étrangers			
Créanciers	14)	769 665	619 363
Passifs transitoires	15)	179 205	202 972
Provisions	16)	408 666	352 000
Total Capital étranger à court terme		1 357 535	1 174 335
Capital de l'organisation			
Fonds propres	20)	609 154	609 154
Capital immobilisé			
Fonds de solidarité	17)	381 438	343 492
Fonds membres	20)	585 882	684 029
Fonds régional de coordination	18)	46 573	56 015
Fonds projets régionaux	19)	31 046	37 340
Fonds projets nationaux	21)	266 788	190 100
Fonds national d'innovation	22)	88 929	63 367
Fonds prestations nationales	25)	430 886	505 599
Capital libre			
Réserves libres : héritages/donations	21)	789 613	685 613
Pertes reportées	23)	-71 450	-74 016
Résultat annuel	23)	69 566	2 566
Total Capital de l'organisation		3 228 426	3 103 260
TOTAL PASSIFS		4 585 961	4 277 595

Flux du fonds de trésorerie

En CHF	2017	2016
Résultat annuel avant prélèvements/dotations au capital de l'organisation	125 165	-123 976
Amortissements sur immobilisations corporelles	19 625	2 576
Autres (charges)/produits sans contrepartie de trésorerie		1 116
(Augmentation)/diminution des titres	-64 547	-38 909
(Augmentation)/diminution des créances résultant de prestations et services	194 908	142 642
(Augmentation)/diminution autres créances	1 391	-21 735
(Augmentation)/diminution des stocks	2 054	6 273
(Augmentation)/diminution des actifs transitoires	-24 301	-24 415
(Augmentation)/diminution des créanciers	150 301	391 088
Augmentation/(diminution) des passifs transitoires et provisions	32 899	-114 145
Flux de trésorerie issus de l'exploitation	3 12 331	344 492
Investissements dans des immobilisations corporelles	-27 959	-51 525
Flux issus des activités d'investissement	0	0
Flux issus des activités de financement	-27 959	-51 525
Augmentation/(diminution) des liquidités	409 537	168 991
Attestation de solvabilité		
État des liquidités au 1er janvier	2 213 252	2 044 262
État des liquidités au 31 décembre	2 622 789	2 213 252
Augmentation/(diminution) des liquidités	409 537	168 990

Annexe Principes de la présentation des comptes

Bases d'établissement des comptes

Les comptes annuels sont établis et évalués conformément aux directives de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), en application de la Swiss GAAP RPC 21. Les comptes annuels sont fondés sur des valeurs relatives à la gestion de l'entreprise donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (selon le principe du «true and fair view»).

Structure d'une organisation faîtière

L'Aide Suisse contre le Sida n'a ni filiale ni institution partenaire auprès desquelles elle exerce ou pourrait exercer une influence prépondérante sur la base d'une direction et d'un contrôle conjoints. Les antennes régionales de l'Aide Suisse contre le Sida sont des associations financièrement indépendantes qui se conforment à la charte de l'Aide Suisse contre le Sida, leur organisation faîtière. Il n'existe donc pas d'obligation de consolidation.

Principes de présentation du bilan et d'évaluation

Sauf mention contraire relative aux postes du bilan énumérés ci-après, l'évaluation des postes du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou de production, en application du principe d'évaluation individualisée des actifs et des passifs. L'évaluation des principaux postes du bilan s'effectue comme suit :

Fonds disponibles :	à leur valeur nominale, devises étrangères au cours en vigueur à la date de clôture du bilan
Titres :	à la valeur du cours à la date de clôture du bilan, les intérêts éventuellement courus étant considérés comme partie intégrante de la valeur du marché
Créances :	à la valeur nominale, avec prise en compte des ajustements liés aux créances douteuses
Stocks :	au prix coûtant après déduction d'une provision pour marchandises endommagées
Immobilisations corporelles :	à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements
Provisions :	montant fondé sur l'estimation du Secrétariat des charges futures prévues au moment de la date de clôture du bilan
Autres fonds étrangers :	à leur valeur nominale

Les héritages et les donations ne sont comptabilisés qu'à réception du paiement. Aucune créance d'héritage ou de donation éventuelle n'est inscrite.

Remarques relatives au compte d'exploitation

1) Ventilation des contributions fédérales

en CHF	2017	2016
Office fédéral de la santé publique (OFSP) section prévention et promotion	1 853 500	1 935 000
Office fédéral des assurances sociales (OFAS)	381 309	323 321
Total contributions fédérales	2 234 809	2 258 321

2) Collecte de dons

en CHF	2017	2016
Dons reçus	2 358 919	2 365 095
Intérêts perçus	0	80
Résultat total	2 358 919	2 365 175
Frais de personnel	0	0
Charges d'exploitation	1 040 786	1 048 750
Total charges	1 040 786	1 048 750
Total à répartir	1 318 133	1 316 425

Le résultat de la collecte de dons a été affecté conformément au règlement :

en CHF	2017	in %	2016	in %
Fonds de solidarité	197 720	15	197 464	15
Fonds régional de coordination	39 544	3	39 493	3
Fonds projets régionaux	26 363	2	26 329	2
Fonds membres	527 253	40	526 570	40
Fonds projets nationaux	79 088	6	78 985	6
Fonds national d'innovation	26 363	2	26 328	2
Fonds services nationaux (fonds du Secrétariat) : Pour les projets et les missions du Secrétariat	421 803	32	421 256	32
Total	1 318 133	100	1 316 425	100

3) Produits des ventes et services

Étant donné que dans ce domaine, seule la différence entre le prix coûtant et le prix de vente est pertinente (pas de charges et pas de salaires comme dans les projets normaux), seul le solde est intégré dans le compte d'exploitation, permettant ainsi d'éviter une inflation de ce dernier.

en CHF	2017	2016
Produit brut du merchandisage	70 395	94 743
Charges	-31 595	-50 913
Produit net du merchandisage	38 800	43 830

Le produit net du merchandisage est intégré au produit des ventes et des services.

4) Charges liées aux prestations

L'Aide suisse contre le sida comptabilise ses dépenses par projet. Les frais généraux (p. ex. les frais de location, d'entretien, le matériel de bureau, etc.) ne peuvent être directement imputés à un projet. Depuis 2011, ces frais généraux sont imputés aux charges administratives du Secrétariat et non plus, comme par le passé, ventilés sur tous les domaines selon une clé de répartition. Depuis 2014, les frais de personnel liés aux services (gestion, comptabilité, personnel etc.) ne sont plus affectés directement aux projets, mais au Secrétariat.

Le tableau suivant détaille les charges liées aux projets et aux frais d'administration :

en CHF	2017	2016
PROJETS		
Charges directes projets		
Frais de personnel	983 685	1 038 206
Frais de matériel et d'entretien	1 576 762	1 159 252
Total Charges directes projets	2 560 447	2 197 458
Dépenses financées sur le fonds de solidarité	153 775	155 015
Dépenses financées sur le fonds régional de coordination	47 786	62 530
Dépenses financées sur le fonds projets régionaux	31 857	33 339
Dépenses financées sur le fonds membres	609 400	622 813
Dépenses financées sur le fonds projets nationaux	0	0
Dépenses financées sur le fonds national d'innovation	0	0
Total charges financées sur les fonds	842 818	873 697
Total charges projets, fonds compris	3 403 265	3 071 155

en CHF	2017	2016
ADMINISTRATION		
Secrétariat : Charges administratives		
Frais de personnel	294 634	396 169
Frais de matériel et d'entretien haltskosten	261 723	436 572
Amortissements	19 625	2 576
Total charges administratives Secrétariat	575 982	835 617
Effectifs (au 31.12.)	8.5	14
Nombre de temps pleins	12	10

En 2013, les frais de personnel liés à l'administration et aux services centraux ont été essentiellement comptabilisés dans les charges directes des projets. Depuis 2014, ces frais de personnel sont entièrement comptés à charge du secrétariat. Outre les frais de personnel mentionnés, les frais indirects tels que loyers, informatique, frais d'assurance et de communication (interne comme externe) sont également comptés à charge du secrétariat.

5) Résultat de l'exercice avant fonds

Depuis 2007, le résultat de l'exercice est également présenté avant la prise en compte des fonds, afin de se rapprocher le plus possible d'un résultat opérationnel. En vertu de la Swiss GAAP RPC 21, cela correspond au poste E = résultat de l'exercice 2 du compte d'exploitation à l'Annexe 2.

6) Résultat financier

en CHF	2017	2016
Intérêts perçus/bénéfices de change	-1 519	507
Résultat des titres : correction de la valeur non réalisée	45 290	-11 272
Résultat des titres : paiement de dividendes/intérêts	24 268	23 886
Dépenses d'investissements	-15 655	-14 186
Total	52 384	-1 065

Remarques relatives au bilan**ACTIFS****7) Fonds disponibles**

Ce poste englobe les avoirs en caisse, en banque et sur le compte postal ainsi que les placements fixes à court terme. Le niveau élevé des liquidités est justifié par l'élément suivant : les recettes de la collecte de dons, dont la totalité est affectée aux fonds de l'Aide suisse contre le sida, sont très difficiles à évaluer à l'avance. C'est pourquoi, conformément au règlement régissant les fonds, les recettes des dons ne sont affectées qu'au moment de leur réception. Les recettes des dons reçus en 2017 ne seront utilisées qu'en 2018.

en CHF	2017	2016
Avoirs en caisse, bancaires et sur le compte postal aux conditions usuelles	1 140 726	748 163
Avoirs à taux d'intérêts fixes sur le compte postal	1 482 063	1 465 089
Total	2 622 789	2 213 252

8) Titres

Le comité a approuvé un nouveau règlement sur les placements le 4.7.2008. Sa mise en application a démarré en 2009. La politique de l'Aide suisse contre le sida se caractérise par ses qualités de durabilité et de sécurité. Les titres sont inscrits au bilan à hauteur de leur valeur sur le marché.

9) Créances résultant des prestations et des livraisons

Les créances sont considérées comme des entrées futures assurées. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale, moins les ajustements nécessaires.

en CHF	2017	2016
Créances de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)	343 000	549 726
Créances de tiers	11 818	0
Total	354 818	549 726

10) Autres créances

Sont regroupées dans ce poste les créances relatives à l'impôt anticipé ainsi que la garantie de loyer pour les locaux de Zurich.

en CHF	2017	2016
Créances relatives à l'impôt anticipé	12 725	5 659
Garanties de loyers	27 000	41 104
Autres créances	7 147	1 500
Total	46 872	48 263

11) Stocks

Les stocks englobent l'ensemble des marchandises de la boutique de l'Aide suisse contre le sida, à l'exception du matériel d'information mis à disposition gratuitement. Les stocks sont comptabilisés à hauteur leur coût d'acquisition.

en CHF	2017	2016
Stocks	14 322	16 376
Total	14 322	16 376

12) Actifs transitoires

Cette rubrique regroupe les actifs résultant de distinction matérielle et temporelle des différents postes de recettes et de dépenses. La valeur prise en compte est leur valeur nominale.

en CHF	2017	2016
Actifs transitoires	67 049	42 748
Total	67 049	42 748

13) Actifs immobilisés**Transformation des bureaux**

Ce poste englobe tous les frais directement liés aux nouveaux locaux du 101 Stauffacherstrasse. Le calcul de l'amortissement sur la valeur initiale se fonde généralement sur une durée d'utilisation de cinq ans (durée du contrat de location).

en CHF	2017	2016
Valeur initiale 01.01.	51 525	0
Accès	0	51 525
Valeur initiale 31.12.	51 525	51 525
Correction de la valeur 01.01.	-2 576	0
Amortissement	-10 305	-2 576
Correction de la valeur 31.12.	-12 881	-2 576
Valeur nette comptable 31.12.	38 644	48 949

Installations informatiques

Ce poste englobe tous les frais liés directement aux installations informatiques de l'ASS. Le calcul de l'amortissement sur la valeur initiale se fonde généralement sur une durée d'utilisation de trois ans.

en CHF	2017	2016
Valeur d'acquisition 01.01.	0	0
Accès	27 959	0
Valeur d'acquisition 31.12.	27 959	0
Correction de la valeur 01.01.	0	0
Amortissements	-9 320	0
Correction de la valeur 31.12.	-9 320	0
Valeur nette comptable 31.12.	18 639	0

Bien meubles

Conformément au mandat de la Confédération, celle-ci finance les biens meubles de l'Aide Suisse contre le Sida. Ce poste ne figure donc pas au bilan.

PASSIFS**14) Créanciers**

Ce poste englobe les créances de tiers.

en CHF	2017	2016
Créanciers	769 665	619 363
Total	769 665	619 363

15) Passifs transitoires

La régularisation de tous les passifs transitoires se fait à la valeur nominale.

en CHF	2017	2016
Passifs transitoires sur régularisation de charges	97 567	186 758
Régularisation de charges sur vacances et heures supplémentaires	3 388	16 214
Autres	78 250	0
Total	179 205	202 972

16) Tableau des provisions

en CHF	Migration	HSH	FSW	MmHIV	Total
Valeur comptable 1.1.2016	40 000	215 000	30 000	70 000	355 000
Formation	40 000	50 000	30 000	35 000	155 000
Utilisation	40 000	53 000	30 000	35 000	158 000
Dissolution	0	0	0	0	0
Ristourne	0	0	0	0	0
Valeur comptable 31.12.2016	40 000	212 000	30 000	70 000	352 000

en CHF	Migration	HSH	FSW	MmHIV	Total
Valeur comptable 1.1.2017	40 000	212 000	30 000	70 000	352 000
Formation	40 000	76 666	30 000	20 000	155 000
Utilisation	30 000	50 000	20 000	10 000	158 000
Dissolution	0	0	0	0	0
Ristourne	0	0	0	0	0
Valeur comptable 31.12.2017	50 000	238 666	40 000	80 000	408 666

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

en CHF 2017	17) Fonds de solidarité	18) Fonds régional de coordination	19) Fonds régional projets	20) Fonds membres	21) Fonds national projets	22) Fonds national d'innovation	25) Services nationaux (Fonds du secrétariat)	Total
État des fonds en début d'exercice	343 493	56 015	37 340	684 029	190 100	63 367	505 599	1 879 942
Affectation à des aides individuelles	-153 775							-153 775
Affectation à des projets des membres de l'Aide suisse contre le sida		-47 786	-31 857	-609 400				-689 043
Affectation à des projets du secrétariat							-483 716	-483 716
Frais de gestion du secrétariat	-6 000	-1 200	-800	-16 000	-2 400	-800	-12 800	-40 000
Total affectations	-159 775	-48 986	-32 657	-625 400	-2 400	-800	-496 516	-1 366 534
Quote-part du bénéfice net collecte de dons par lettre	197 720	39 544	26 363	527 253	79 088	26 363	421 803	1 318 134
État des fonds en fin d'exercice	381 438	46 573	31 046	585 882	266 788	88 929	430 886	1 831 542
Variation	37 945	-9 442	-6 294	-98 147	76 688	25 562	-74 713	-48 401

en CHF 2016	23) Fonds de solidarité	24) Fonds régional de coordination	25) Fonds régional projets	26) Fonds membres	27) Fonds national projets	28) Fonds national d'innovation	25) Services nationaux (Fonds du secrétariat)	Total
État des fonds en début d'exercice	393 710	62 874	41 916	744 093	171 485	57 553	553 654	2 025 485
Affectation à des aides individuelles	-155 015							-155 015
Affectation à des projets des membres de l'Aide suisse contre le sida		-50 004	-33 339	-635 339				-718 682
Affectation à des projets du secrétariat							-508 270	-508 270
Frais de gestion du secrétariat	-12 000	-2 400	-1 600	-32 000	-4 800	-1 600	-25 600	-80 000
Total affectations	-167 015	-52 404	-34 939	-667 339	-4 800	-1 600	-533 870	-1 461 967
Prélèvements soldes résiduels	-111 130	-1		1	-67 676	-22 950	-4	-201 760
Répartition soldes résiduels	30 264	6 053	4 035	80 704	12 106	4 035	64 563	201 760
Quote-part du bénéfice net collecte de dons par lettre	197 464	39 493	26 328	526 570	78 986	26 329	421 256	1 316 426
État des fonds en fin d'exercice	343 493	56 015	37 340	684 029	190 100	63 367	505 599	1 879 942
Variation	-50 417	-6 859	-4 576	-60 064	18 616	5 814	-48 055	-145 541

17) Fonds de solidarité

Le fonds de solidarité apporte une aide financière aux personnes vivant avec le VIH/sida et rencontrant des difficultés financières du fait de leur infection par le VIH.

18) Fonds régional de coordination

Le fonds régional de coordination est à la disposition des membres actifs à la fois pour la réalisation de leurs missions de coordination en région et pour la coordination interrégionale.

19) Fonds projets régionaux

Le fonds projets régionaux soutient les projets et activités de dimension régionale lorsqu'ils sont portés par la majorité des membres actifs + par les membres actifs de la région concernée et que ces derniers sont impliqués dans leur mise en œuvre.

20) Fonds membres

Le fonds membres soutient des projets et activités de membres actifs + et des membres actifs.

21) Fonds projets nationaux

Le fonds projets nationaux finance des projets de membres actifs au plan national non affectés à une région particulière. Il est également ouvert au financement de projets d'envergure nationale du secrétariat de l'ASS.

22) Fonds national d'innovation

Le fonds national d'innovation est un instrument financier à caractère incitatif utilisé pour financer le développement de projets stratégiquement importants et innovants à caractère national.

25) Fonds services nationaux (fonds du secrétariat)

Le fonds services nationaux finance toutes les activités entreprises par l'Aide suisse contre le sida en tant qu'organisation faitière nationale. Avant la phase de budgétisation et en conformité avec le règlement applicable au fonds, le comité décide du montant maximal pouvant être prélevé sur ce fonds au cours de l'année budgétaire. Celui-ci est constitué conformément à la clé de répartition du règlement du fonds.

23) Tableau de variation du capital

en CHF 2017	Montant au 1.1.	Utilisation	Affectation	Total variation	Montant au 31.12.
Capital de l'organisation					
23) Fonds propres	609 154	0	0	0	609 154
24) Réserves libres	685 613	0	104 000	104 000	789 613
23) Report des pertes	-71 449	0	69 566	69 566	-1 884
Capital immobilisé	1 879 944	-1 366 535	1 318 133	-48 402	1 831 542
Total capital de l'organisation	3 103 262	-1 366 535	1 387 803	125 164	3 228 426

2016

Capital de l'organisation					
23) Fonds propres	609 154	0	0	0	609 154
24) Réserves libres	666 613	0	19 000	19 000	685 613
23) Report des pertes	-74 015	0	2 566	2 566	-71 449
Capital immobilisé	2 025 485	-1 461 967	1 316 426	-145 541	1 879 944
Total capital de l'organisation	3 227 237	-1 461 967	1 337 992	-123 975	3 103 262

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES**Engagements conditionnels**

Il n'y a pas d'engagements envers d'autres personnes morales ou privées.

Indemnités versées aux membres du comité et transactions avec des personnes proches

Les frais remboursés aux membres du comité durant l'exercice se montent à 10 135 CHF (exercice précédent : 6 100 CHF).

La présidence du comité a bénéficié d'un honoraire annuel de 16 000 CHF (exercice précédent : 16 000 CHF).

Transaktion nahestehende Personen

En CHF	2017	2016
Aids Hilfe Zürich	61 300	12 010
Dialogal	7 900	0
Groupe Sida NE	1 160	0
Antenne Sida Valais	500	5 000
Aids Hilfe beider Basel	3 880	0
Aids Hilfe Bern	2 640	0
Empreinte	1 320	0
Sex. Gesundheit Aargau	200	26 033
Perspektive Thurgau	240	0
Checkpoint Vaud	10 000	0
SGS Sexuelle Gesundheit Schweiz	2 627	0
Aidsprävention Winterthur	0	15 000
Groupe Sida de Genève	0	27 647
Profa	0	2 150
Total	91 767	87 840

Indemnisation de la direction

La direction se compose d'une seule personne. C'est pourquoi nous renonçons ici à publier le montant des indemnités versées. Cinq réunions du comité et une retraite d'1,5 jour ont eu lieu au cours de l'année.

Prestations bénévoles

Hormis le président, les membres du comité de l'Aide Suisse contre le sida exercent leur mandat à titre bénévole.

Obligations relatives à la prévoyance professionnelle

Il existe une convention d'affiliation avec une assurance collective pour la partie obligatoire de la LPP et une assurance supraobligatoire avec la fondation Abendrot. Les deux plans de prévoyance sont fondés sur le système de la primauté des cotisations. La partie portant sur les risques est fondée sur le système de la primauté des prestations. En 201, l'Aide Suisse contre le Sida a dépensé 65 428 CHF pour la prévoyance professionnelle (année précédente : 75 672 CHF).

La fondation Abendrot pratique une politique de placement conforme aux idéaux/objectifs de l'Aide suisse contre le sida. Le taux de couverture était de au 31.12.2017 (année précédente : 118.0%).

Événements survenus après la clôture du bilan

À notre connaissance, aucun événement majeur susceptible d'influencer les comptes annuels 2015 n'est intervenu après la date de clôture.

Rapport d'activités

Le rapport d'activités de l'Aide Suisse contre le Sida est intégré à notre rapport annuel détaillé. Ce dernier peut être téléchargé sur notre site Internet : www.aids.ch/fr/qui-sommes-nous/secretariat/rapport-annuels.php

Approbation des comptes annuels par le comité

Les comptes annuels 2017 ont été approuvés par le comité le 19 février 2018 pour communication à l'assemblée des délégués.

INDICATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE TRÉSORERIE**Principes du tableau de trésorerie**

La trésorerie constitue une réserve de liquidités et détermine l'échelle des capacités de l'Aide Suisse contre le Sida à moyen terme, en termes d'activités et de prestations. Le tableau de trésorerie illustre les variations de ce poste en détaillant les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Il est établi selon la méthode indirecte.

RAPPORT DE VÉRIFICATION



Tél. +41 44 444 35 55
 Fax +41 44 444 35 35
 www.bdo.ch

BDO SA
 Schiffbaustrasse 2
 8031 Zurich

**Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
 à l'assemblée des membres de l'association de la Aide Suisse contre le Sida à Zurich**

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de , comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'auditeur.

Responsabilité du comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC aux dispositions légales et aux statuts ainsi qu'aux règlement, incombe au comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de nous conformer aux règles d'éthique professionnelles et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts ainsi qu'aux règlement.

Rapport sur d'autres dispositions

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 30 avril 2018

BDO SA

Jörg Auckenthaler
 Expert-comptable diplômé

p.p. Walter Fasler
 Expert-comptable diplômé

Annexes
 Comptes annuels

CERTIFICAT ZEW0

ZERTIFIKAT

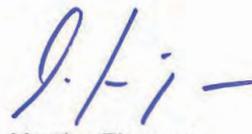
Der Verein **Aids-Hilfe Schweiz**, Zürich,
erhält das Recht zur Führung des Zewo-Gütesiegels
vom 1.1.2016 bis 31.12.2020.



Zürich, 15. April 2016

Stiftung Zewo


Kurt Grüter
Präsident


Martina Ziegerer
Geschäftsleiterin

Vous vivez avec le VIH? Nous sommes là pour vous!

L'Aide Suisse contre le Sida vous propose :

- Des conseils juridiques gratuits
- Un accompagnement en cas de litige avec des employeurs et des assurances
- Une aide financière en cas de détresse
- Des actions en faveur des personnes séropositives (campagnes d'information et de visibilité)
- Des brochures d'information (diagnostic, traitement, emploi, droits, assurances sociales, protection des données et publications, etc.)

Tous les détails sur aids.ch

ANTENNES RÉGIONALES ET CHECKPOINTS DANS VOTRE RÉGION

Aarau

Aids-Hilfe Aargau
062 822 55 22

Bâle

Aids-Hilfe beider Basel
061 685 25 00

Checkpoint Bâle

061 685 95 58

Berne

Aids-Hilfe Bern
031 390 36 36 (allemand)
Aide Sida Berne
031 390 36 38 (français)

Checkpoint Berne

031 390 36 46

Coire

Aids-Hilfe Graubünden
081 252 49 00

Delémont

Groupe Sida Jura
032 423 23 43

Fribourg

Le Tremplin
026 424 24 84

Genève

Dialogai
022 906 40 40
Groupe Sida Genève
022 700 15 00

Checkpoint Genève

022 906 40 30

Goldau SZ

Gesundheit Schwyz
041 859 17 27

Lausanne

Profa – Centre de Compétences
Prévention VIH-IST
021 631 01 70

Checkpoint Vaud

021 631 01 76

Lugano

Zonaprotetta
091 923 80 40

Lucerne/OW/NW/Uri

Sexuelle Gesundheit Zentralschweiz
041 410 69 60

Neuchâtel

Groupe Sida Neuchâtel
032 737 73 37

Schaan (Liechtenstein)

Fa6, Fachstelle für Sexualfragen
und HIV-Prävention
00423 232 05 20

Schaffhouse

Aids-Hilfe Schaffhausen
052 625 93 38

Saint-Gall/Appenzell

Fachstelle für Aids- und
Sexualfragen
071 223 68 08

Sion

Antenne Sida du Valais
romand
027 329 04 23

Visp

Aids-Hilfe Oberwallis
027 946 46 68

Weinfelden

Perspektive Thurgau
071 626 02 02

Winterthur

liebesexundsoweiter
052 212 81 41

Zurich

Zürcher Aids-Hilfe
044 455 59 00

Checkpoint Zurich

044 455 59 10



L'Aide Suisse contre le Sida est membre de la Zewo et est soumise à son contrôle. Cela signifie que chaque don est affecté à un projet précis.